

Remboursement de la contraception

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 23 octobre 2006

La Cour suprême de l'Etat de New York a jugé la semaine dernière que les services sociaux gérés par l'Eglise catholique sont obligés de couvrir le remboursement des moyens contraceptifs dans le cadre de l'assurance maladie de leurs employés, bien que l'Eglise y soit opposée. Le jugement s'appuie sur l'idée que les oeuvres catholiques ne doivent pas bénéficier des privilèges reconnus aux institutions religieuses comme les églises, séminaires et autres dont la mission est essentiellement religieuse.

Encore un exemple de la façon dont les droits de l'Eglise catholique sont grignotés (en l'occurrence, il s'agit selon les responsables catholiques d'une manoeuvre destinée à obliger à terme les institutions catholiques à fournir ou à rembourser des avortements) : on veut l'amener à faire ce qu'elle condamne, en attendant de la poursuivre pour ce qu'elle prêche.

Source : [ici](#) .